



15ème législature

Question N° : 40551	De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > La détresse des femmes enceintes	Analyse > La détresse des femmes enceintes.
Question publiée au JO le : 03/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le fait que le Gouvernement annonce l'obligation du pass sanitaire obligatoire afin d'accéder à de nombreux lieux. Toutefois, une certaine partie de la population a été oubliée, notamment les femmes enceintes. Ces dernières ne peuvent se faire vacciner qu'à partir du 2ème trimestre de grossesse, soit après 3 mois. Pendant ce délai, elles ne pourront se rendre dans aucun établissement de santé, malgré l'importance et l'obligation des consultations avec les gynécologues et sages-femmes. Leur demander un test PCR pour chaque sortie est de l'ordre de l'impossible compte tenu de leurs situations. De plus, pour celles étant au terme des 3 mois, le vaccin ne devrait pas leur être imposé car, il ne faut pas l'oublier, les informations et indications de santé liées à la vaccination des femmes enceintes sont encore floues. Il lui demande s'il va prendre en compte le cas de ces personnes, leur laisser la liberté de choisir ou non la vaccination et les mesures qui seront prises afin qu'elles aient accès à un certain nombre d'activités.